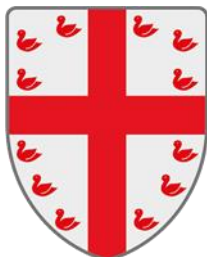


-----  
Commune de BIERNE



## ACCUEIL DE LOISIRS

Modalités d'inscription **HIVER 2023**  
du 13 au 24 février 2023 de 4 à 14 ans



### HORAIRES D'OUVERTURE

ALSH : de 9h à 12h – de 14h à 17h

RESTAURANT : de 12h à 14h

PERICENTRE : de 8h à 9h – de 17h à 18h



Afin de finaliser l'inscription de votre enfant, nous attirons votre attention sur l'importance des indications données dans ce document. Seul les dossiers dûment complétés et signés seront acceptés. Celui-ci est à retourner auprès de la direction du service enfance-animation, par mail [enfance.animation@bierne.fr](mailto:enfance.animation@bierne.fr) ou au bureau situé au 2 rue de l'école, **du lundi 9 au mardi 10 janvier 2023 de 7h30 à 18h30**. Pour tous renseignements vous pouvez contacter le service au 07 67 66 58 30.

Les familles recevront leur facture par mail, elle sera à régler auprès du service comptabilité en mairie entre le 6 et 10 février 2023.

### CONSTITUTION DU DOSSIER :

Les enfants inscrits auprès du service enfance-animation au cours de cette année scolaire ont juste la fiche d'inscriptions à remplir, sauf si les données apportées ont connu une modification.

Pour les enfants **non-inscrits** auprès de nos services, merci de compléter les documents suivants :

- Fiche sanitaire de liaison accompagnée de la photocopie des pages « vaccinations » du carnet de santé
- Fiche de renseignements
- Attestation d'assurance
- Talon réponse du règlement intérieur